



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 19/02/2025

# Une AOP reconnue pour les salades destinées à la 4<sup>ème</sup> gamme !

**Les maraîchers qui fournissent les fabricants de légumes frais prêts à l'emploi (la « 4<sup>ème</sup> gamme ») se sont structurés en association et ont obtenu leur reconnaissance en tant qu'AOP auprès du ministère de l'Agriculture.**

L'Association des producteurs de légumes frais destinés à l'industrie de la 4<sup>ème</sup> gamme s'est créée fin 2023 autour de 7 organisations de producteurs et 4 sociétés qui produisent des légumes dont une partie est destinée à l'industrie de la 4<sup>ème</sup> gamme. Rassemblés autour d'un même constat (un manque de connaissance de l'offre au niveau national, des conditions de production qui se compliquent et des prix trop bas), leur volonté est de pouvoir être représentés, défendre la profession et mieux relever les défis auxquels la filière est confrontée. Le SVFPE, représentant l'aval du secteur 4<sup>e</sup> gamme, sera un interlocuteur privilégié pour travailler à une filière durable



Loïc Letierce – Président de l'Asso Leg 4G

Pendant l'année 2024, les adhérents ont appris à se connaître et œuvré prioritairement pour une meilleure connaissance des marchés. La reconnaissance en tant qu'AOP nationale pour la catégorie « salades destinées à la transformation » a été accordée par le ministère de l'Agriculture le 27 décembre 2024. Ce périmètre regroupe les salades entières, les jeunes pousses et la mâche, en lien avec le principal débouché de la filière que sont les salades en sachet. Les adhérents de l'association représentent près des 3/4 des volumes de salades origine France réceptionnés dans les usines métropolitaines.

Loïc Letierce, maraîcher en région Nantaise et dirigeant de la société Vendea, s'est impliqué depuis le début dans l'association et en assure la présidence. « Les producteurs de salade destinées à la 4<sup>ème</sup> gamme, quelle que soit la taille de leur ferme et leur région de production, font face aux mêmes défis. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nous regrouper pour être visibles et agir collectivement. En œuvrant à la pérennité de nos entreprises et de la filière, nous affirmons notre souhait de contribuer à la souveraineté alimentaire de la France. »

Convaincu de l'intérêt de s'organiser en filière, il participera à la table-ronde organisée par Pact'Alim le 24 février au SIA sur le thème « Structuration des filières : comment renforcer la collaboration entre amont agricole et industriels transformateurs, au service de la souveraineté agricole et alimentaire et des transitions ? »

Chiffres clés : 11 adhérents - 82 000 t dont 70 000 t de salades – 125 M€ chiffre d'affaires agricole

---